

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Vendredi 5 juin 2026

Ouverture de la séance à 19 heures 30

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 1^{er} juin 2026

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, Mme SILVE Caroline, M. ROEHRIG Arnaud, Mme NEYROUD Audrey, Mme GAILLARD Laetitia, M. GOJON Daniel, M. BOULENS Bertrand, Mme PERNOLLET Alexandra et M. FABER Vincent

EXCUSÉ(E)S :

ABSENT : M. MILLET Florian,

POUVOIRS : Mme BREBAND Cécile, a donné pouvoir à M. FABER Vincent

M. AUBIN Guillaume a donné pouvoir à M. GOJON Daniel

Mme GOJON Sonia a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle

M. COCHARD Fabien a donné pouvoir à M. SONGEON Christophe

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme NEYROUD Michèle

FINANCES

- Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 5 juin 2026

Le bordereau financier et le tableau récapitulatif de l'avancement financier du projet de l'école n'ont pas été présentés à ce Conseil.

- Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Michèle Neyroud pour l'achat de fournitures dans le cadre du déménagement du nouveau groupe scolaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des fournitures et du matériel ont été achetés pour le déménagement de l'école,

Considérant que ces achats ne pouvaient pas être réglés par mandat administratif,

Considérant que Madame Michèle Neyroud ne prend pas part au vote,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le remboursement des frais engagés par Madame Michèle Neyroud, pour un montant de 21,91 €,
- DIT que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- DIT que les crédits nécessaires au remboursement seront inscrits au budget.

MARCHES PUBLICS

Néant

ADMINISTRATION GENERALE

- Délibération – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral.

Dans les communes où une seule liste est en présence au sein du Conseil municipal, la commission de contrôle des listes électorales est composée pour une durée de 6 ans comme suit :

- Un conseiller municipal,
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- Un délégué désigné par le Président du tribunal judiciaire.

En complément, 3 délégués suppléants sont également désignés.

Etant précisé que le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger dans la commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNNE Madame Laetitia GAILLARD, déléguée titulaire de la commission de contrôle des listes électorales,
- DESIGNNE Madame Sonia GOJON, déléguée suppléante de la commission de contrôle des listes électorales.

- Délibération – Election des délégués dans le cadre des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le Code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n°INTP2611651C](#) du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 18 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, Mme Michèle NEYROUD, M. Vincent FABER, et des deux membres présents les plus jeunes, M. Arnaud ROHERIG et Mme Laetitia GAILLARD.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de l'unique liste candidate, il est procédé au vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

La liste unique composée de :

- M. Christophe SONGEON, Mme Michèle NEYROUD, M. Fabien COCHARD en tant que délégués titulaires,
- Et de Mme Caroline SILVE, M. Arnaud ROHRIG, et Mme Laetitia GAILLARD en tant que délégués suppléants.

Ayant obtenu 14 voix, les membres sont élus à la majorité absolue.

RESSOURCES HUMAINES

Un saisonnier a décliné sa venue cet été, il devait initialement venir à compter du 1^{er} juin pour une mission de 3 mois

Deux saisonniers seront donc présents cet été pour renforcer l'équipe des services techniques.

- Un agent du 15 juin au 17 juillet,
- Un agent qui viendra les deux dernières semaines de juillet et 1 mois à partir de la mi-août.

Plusieurs recrutements sont en cours à la Pérés'cool pour la rentrée prochaine :

- 2 postes d'animateurs à temps complet et à temps non complet (30h),
- 1 poste d'ATSEM à temps complet.

AFFAIRES SOCIALES

Néant

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- Information sur les événements de la Pérés'cool

Emilie et Manon ont participé à l'inauguration de l'école en présentant le fonctionnement des différents accueils et de la cantine.

La porte ouverte de la Pérés'cool aura lieu samedi 6 juin de 9h à 12h dans le nouveau groupe scolaire.

Les enfants préparent activement leur fête de fin d'année, qui se déroulera le 30 juin. Une invitation sera transmise aux élus prochainement.

Début des inscriptions pour les vacances, le 8 juin prochain, 11 juin pour les familles hors commune.

AFFAIRES JURIDIQUES

Néant

URBANISME ET CADRE DE VIE

I. Suivi des dossiers en cours

Permis de construire :

Dépôt le 31/03/2026 : **PC 74 025 26 00002** : M. BERNAZ Clément, 965 route des Voirons, lieu-dit : « Les Tattes Peuteys », zone Ud : pavillonnaire au développement maîtrisé. **Réalisation d'une villa individuelle R+1 avec garage accolé. Le pétitionnaire a répondu le 05/05/2026 à la demande de pièces complémentaires. Arrêté d'accord émis le 22/05/2026.**

Dépôt le 02/04/2026 : **PC 74 025 26 00003** : M. PERRIN Loïk et Mme HILBOLD Maëva, 51 rue de la Cave 74140 CHENS-SUR-LEMAN, propriété au lieu-dit : « Chemin de la Tuilière », sur l'ancien terrain de M. MICHAUD Lucien, zone Ud : pavillonnaire au développement maîtrisé. **Réalisation d'une maison individuelle R+1 avec garage accolé. Le pétitionnaire a répondu le 17/04/2026 à la demande de pièces complémentaires. Arrêté d'accord émis le 2/06/2026.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 27/04/2026 : **DP 74 025 26 00015** : Mme ORSAT Elodie, 90B route des Fournées, lieu-dit : « Les Moules », zone agricole et zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Abri de jardin non fermé de 5,50 m X 3,50 m.**

La pétitionnaire a répondu le 21/05/2026 à la demande de pièce complémentaire du 11/05/2026. Décision de non opposition émise le 28/05/2026.

II. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 12/03/2026 : **DIA 74025 26 00008** : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), pour M. PUTALLAZ Nicolas, terrain de 3 907 m² et maison situés 226 chemin de la Caserne 74140 BALLAISON, lieu-dit : « La Caserne », zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 20/03/2026.**

Dépôt le 15/04/2026 : **DIA 74 025 26 00009** : Maître BRON-FULGRAFF Evelyne, notaire à ANNEMASSE (74100), pour M. Mme GUINCHARD Marcel, 260 route des Crapons, terrain de 1103 m², avec maison, lieu-dit : « Pétrage », zone Ud : zone pavillonnaire au développement maîtrisé. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 04/05/2026.**

Dépôt le 27/04/2026 : **DIA 74 025 26 00010** : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), pour M. RAMON Alaïx et Mme MELE Balada, domiciliés en Suisse – 1290 VERSOIX, terrain et maison de 1002 m² situés 396 G route du Veigeret, lotissement : « Les Nathées », zone Ud. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 20/05/2026.**

Dépôt le 05/05/2026 : **DIA 74 025 26 00011** : Maître BIRRAUX Edouard, notaire associé à ANTHY-SUR-LEMAN (74200), pour M. CHEVRIER Philippe, terrain et maison de 397 m² situés 90 route des Fées, zone UA : centralité historique avec zone de patrimoine bâti à protéger. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 20/05/2026.**

- Délibération – Acquisition foncière de la parcelle section A, n°690 de 152 m², en bordure de la route des Fées (RD 225)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la proposition de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie (OPH) de céder à la commune la parcelle située section A n°690 de 152 m², située le long de la copropriété Les Mélézes, en bordure de la RD N°225 (Route des Fées).

L'OPH, qui avait acquis en mai 1979 un tènement foncier de 22 687 m² en vue de la construction des 16 logements, composant aujourd'hui le lotissement des Mélézes, ne possède plus que cette parcelle, issue de divisions et de remaniements fonciers. Elle est composée d'un talus sur 118 m² et de voirie pour 34 m².

Dans le cadre de l'épuration de ses réserves foncières, l'OPH a décidé de céder une partie de son foncier, dans une logique d'optimisation foncière et d'économies financières.

Par un avis du 27 avril 2026, le pôle d'évaluation domanial, sollicité par l'OPH, a estimé le prix total de la cession à 2 360 € pour la totalité de la parcelle. Toutefois, celle-ci constitue un délaissé de voirie et son entretien représente une charge supplémentaire pour la commune, c'est pourquoi les deux parties pourraient s'entendre sur une cession au prix d'un euro.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir la parcelle située section A, n°690, de 152 m² au lieu-dit : « Les Chapons ».
- FIXE le prix d'achat de ce terrain à 1 euro (un euro).
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, à intervenir entre l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie, propriétaire et la commune, ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.
- DIT que les frais se rapportant à l'acte notarié seront pris en charge par la commune.

- Information – Antenne relais – Chemin de la Pierre à Martin

Monsieur le Maire informe que l'opérateur Orange va s'implanter sur l'antenne relais exploitée par On Tower France située Chemin de la Pierre à Martin.

Les travaux sont prévus du 8 au 26 juin prochain.

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- Inauguration du nouveau groupe scolaire – 30 mai

L'inauguration du groupe scolaire, samedi 30 mai a rencontré un vif succès avec une forte participation du public, des partenaires et des invités.

L'exposition photo retraçant les différentes étapes du chantier ainsi que la visite des locaux ont été particulièrement appréciées par l'ensemble des participants.

Monsieur le Maire tient à adresser ses remerciements à toutes les personnes présentes lors de cette inauguration : les différents représentants des institutions, les élus, le personnel communal ainsi que l'ensemble des invités qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Il souhaite également remercier chaleureusement les enfants et les enseignants pour leur participation active et leur présence, qui ont largement contribué à faire de cette inauguration un moment convivial, vivant et fédérateur.

Cette belle mobilisation témoigne de l'attachement de chacun à ce nouvel établissement, qui constitue un investissement majeur pour l'avenir des enfants et de notre commune.

- Fête du 13 juillet

La cérémonie se déroulera devant le monument aux morts, lundi 13 juillet et sera suivie par les traditionnelles festivités (repas, concert et feux d'artifices).

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- Commission JEUNESSE ET ECOLES
- Commission FINANCES
- Commission INFORMATION ET COMMUNICATION
- Commission BÂTIMENTS - TERRAINS COMMUNAUX – VOIRIE ET RESEAUX
- Commission ANIMATION - CULTURE ET ENVIRONNEMENT

INTERCOMMUNALITE

- Délibération – Désignation des représentants de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 *nonies C*,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0011 du 27 mars 2025 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

Vu la délibération n° CC2026.00142 du 05 mai 2026 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DESIGNÉ au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) créée entre Thonon Agglomération et ses communes membres pour la durée du mandat
 - Monsieur Arnaud ROEHRIG, membre titulaire,
 - Monsieur Christophe SONGEON, membre suppléant.

INFORMATIONS DIVERSES

- Réunion d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) – 18 juin 2026

Une réunion est prévue le 18 juin prochain pour commencer l'élaboration du plan Communal de Sauvegarde.

- Jardin partagé

La commission Animation – Culture et Environnement va engager une réflexion afin de déterminer qui assurera désormais l'entretien du jardin partagé.

- Assemblée générale du FC Ballaison – 26 juin à 18h45

- Référent comptabilité – Virades de l'Espoir

Le référent comptabilité pour la commune dans le cadre des Virades de l'Espoir est Audrey NEYROUD.

- Achat de stylos – PACS et mariage

Depuis plusieurs années, la commune offre aux personnes se mariant ou se pacant un stylo gravé en souvenir.

Les conseillers souhaitent que cette tradition perdure. Une nouvelle commande de stylo sera donc faite d'ici la fin de l'année.

QUESTIONS DIVERSES

Clôture de la séance à 21h00

Date du prochain Conseil municipal : mardi 7 juillet à 19h30

La secrétaire de séance
Michèle NEYROUD



Le Maire
Christophe SONGEON

